



Le 18 juin 2026

**PAR COURRIEL**

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2026-0297**

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 1<sup>er</sup> juin et indiquant:

*« Appel d'offre AM010981. nous aimerions avoir les noms des entreprises qui ont soumissionné sur le projet ci-haut mentionner ainsi que leurs prix. »*

(Transcription intégrale)

Nous vous informons qu'au terme du processus d'appel de propositions *AM010981 Provincial - Pompage et nettoyage - Structure souterrain - Réseau Distribution*, des contrats d'une durée de 3 ans ont été attribués aux fournisseurs ci-dessous :

Fournisseur	Montant d'attribution
GFL ENVIRONMENTAL SERVICES INC	2 007 675,00 \$
G-TEK (8246408 CANADA INC)	8 034 875,25 \$
G-TEK (8246408 CANADA INC)	1 512 960,00 \$
ORTEC ENVIRONNEMENT SERVICES INC	966 405,00 \$
SANIVAC (9363-9888 QUEBEC INC)	1 897 920,00 \$
SANIVAC (9363-9888 QUEBEC INC)	2 321 580,00 \$

Toutefois, les informations portant sur les soumissions reçues ne peuvent vous être communiquées puisque ce sont notamment des renseignements de nature commerciale appartenant à Hydro-Québec et fournis par des tiers dont la divulgation pourrait comporter des enjeux économiques et qui sont traités de manière confidentielle. En effet, leur divulgation risquerait vraisemblablement de causer une perte à notre organisme ou à ces tiers ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ces derniers. Suivant les articles 21, 22, 23, 24 et 27 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous ne pouvons accéder entièrement à votre demande.

Comme mentionné dans notre réponse à votre demande d'accès à l'information DAI-2026-0097, les résultats des attributions sont diffusés pour une période de 30 jours sur notre site Internet ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). Ces ressources sont accessibles aux adresses suivantes :

- <https://www.hydroquebec.com/fournisseurs/soumissionner/attribution-des-contrats.html>
- <https://seao.gouv.qc.ca/>

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

Karine Charest  
Directrice – Affaires corporatives et gouvernance

p. j.